

**RELEVÉ DE DÉCISION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 10 JUIN 2024 À 20 H**

---

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin, à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

---

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, LAMIRAL Stéphane, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PERRIAND Éric, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

**Absents ou excusés** : Madame et Messieurs CHALBOS Stéphanie, VIGNE Cédric, ETAIX Jean-Marc, PIQUET Jérôme

**Pouvoirs** :

Mme CHALBOS Stéphanie à Mme MOIROUD François  
M. ETAIX Jean Marc à M. GANDY Sandrine  
M. VIGNE Cédric à M. MILLION BRODAZ Patrick  
PIQUET Jérôme à DUMOLLARD Guy

---

Madame Virginie GIROD est désignée comme secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour** :

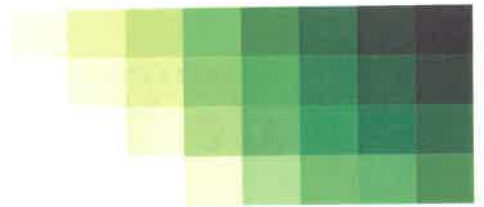
- ❖ Intervention de l'ADMR
- ❖ Intervention du SMAPS : présentation de l'inventaire ZAE
- ❖ Point sur la réhabilitation de l'ancienne friche « Listing Express »
- ❖ Attribution DSP Plage de Saint Jean de Chevelu
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte d'une rectification demandée par M. François MOIROUD (ci-dessous en italique) :

Page 4 concernant le produit de la taxe de séjour : « *Il est rappelé que le produit s'élève à environ 38 000€ par an* ».

❖ Présentation de l'ADMR

M. le Président introduit Mme BOISHARDY qui vient présenter un projet de location d'une flotte de véhicules électriques, mis à la disposition du personnel de l'association intervenant au domicile des personnes âgées.



Mme BOISHARDY est accompagnée de deux bénévoles de l'association, dont M. PASSET Georges, qui sera chargé de gérer cette flotte de véhicule. Elle présente l'origine du projet en rappelant les difficultés de l'association à recruter et à fidéliser du personnel, notamment maintenant que d'autres associations proposent ce service à leurs salariés (ADAPA ou ADMR de l'Ain).

L'association a retenu le concessionnaire MAZDA, pour un montant de location de 253€ par mois par véhicule. Aujourd'hui les salariés sont indemnisés à hauteur de 45 cts du kilomètre. Une partie de cette indemnité sera redirigée vers ce projet de location.

12 salariées se sont montrées intéressées par l'utilisation au quotidien de ces véhicules de fonction. La négociation avec le concessionnaire a été arrêtée à 9 véhicules électriques, disponibles à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Madame BOISHARDY présente à l'assemblée des simulations budgétaires pour les années 2024 et 2025 (Cf document joint).

En 2024, si le conseil communautaire accorde à l'association une subvention exceptionnelle de 3000 €, ainsi que grâce à l'augmentation de la participation des communes à hauteur de 1.50€ par habitant, le budget sera à l'équilibre.

En 2025, le budget sera également équilibré si les communes continuent d'abonder à hauteur de 1.50€ par habitant, l'intercommunalité ne sera pas sollicitée. L'association attend par ailleurs des réponses à des demandes de subventions à différents organismes (CARSAT, GROUPAMA, FDAL...)

Madame GIROD Virginie rappelle que toutes les communes n'ont pas encore voté cette augmentation de participation, et ne peut donc pas engager sa commune pour les années suivantes.

M. PADERNOZ René rappelle que l'intercommunalité a augmenté la taxe foncière de 7%, ce qui lui a permis d'engranger des réserves, il mentionne également que le FDAL est donné à la discrétion des conseillers départementaux, et qu'il est donc possible pour eux de donner un coup de pouce aux associations s'ils le souhaitent.

M. DANTIN Jean-Jacques précise que c'est un beau projet pour les salariés, et que l'association ADMR remplit une mission importante qui permet aux personnes âgées de rester à leur domicile.

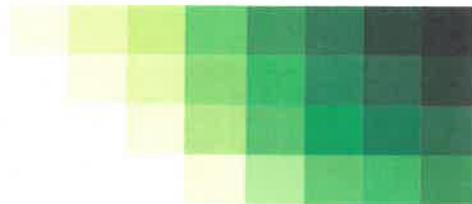
M. le président remercie les membres de l'ADMR pour leur présence et leur investissement dynamique, avec des orientations qui vont dans le bon sens.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3000€ pour l'année 2024.

#### ❖ Présentation de l'inventaire des ZAE par la SMAPS

M. le Président présente M. GUEFFIER Kévin, et Mme MASBOU Adeline, techniciens au SMAPS. Le syndicat leur a commandé la construction d'un inventaire des ZAE à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ils nous présentent ce soir la méthodologie employée (Cf document joint), afin de permettre d'inventorier les propriétaires, les occupants et de définir le taux de vacance des locaux, sous forme de cartographies.

Une consultation en ligne ouvrira du 17 juin au 16 juillet 2024, sous forme d'enquête d'utilité publique afin de permettre aux personnes concernées de modifier ou compléter les données déjà répertoriées sous forme d'un questionnaire. Les communes auront la charge de relayer l'information de la consultation auprès de leurs habitants.



Ce ne sont pas toutes les zones économiques qui sont concernées, dans le cas présent, seule la ZAE des Fontanettes de Yenne est cartographiée. Dans les éléments dévoilés au public, les données personnelles des propriétaires seront masquées.

L'inventaire sera arrêté à la date du 31 décembre 2023. La mise à jour pourra se faire idéalement tous les deux ans. Les données récoltées appartiendront aux collectivités.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, la méthodologie présentée pour fixer les conditions de l'inventaires des ZAE à l'échelle du SMAPS.

#### ❖ Point sur la réhabilitation de l'ancienne friche « Listing Express »

M. MILLION BRODAZ Patrick présente le choix de la commission en charge du dossier d'une attribution de concession d'aménagement, et non d'une cession. Il présente également le calendrier fixé ainsi que le cahier des charges retenu pour la consultation (Cf document joint)

M. le Président soumet à l'assemblée la création d'une commission chargée de cette étude, et propose que les membres de la commission en charge de ce dossier soient investis de cette nouvelle mission, dans la continuité de leurs travaux précédents.

M. MILLION BRODAZ précise que la commission sera attentive à l'ambition environnementale du projet retenue, ainsi qu'à la création d'emplois programmée.

Les élus mentionnent qu'il faudra être attentifs aux entreprises retenues, ainsi qu'au fait que la collectivité récupère, à minima les sommes investies initialement dans le projet. M. MILLION BRODAZ mentionne que c'est justement ce que permet une concession.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le principe de la création d'une commission d'attribution de la concession, ainsi que sa composition.

#### ❖ Attribution DSP Plage de Saint Jean de Chevelu

Mme GIROD Virginie mentionne que la commission d'attribution s'est réunie le 9 avril, et qu'un seul candidat a déposé une offre : le gestionnaire actuel du camping de Saint Jean de Chevelu. Elle propose donc de valider l'attribution de la DSP à M. et Mme JACQUOT, et présente un tableau d'évolution de leur redevance annuelle jusqu'en 2028, ainsi que les tarifs de la plage qu'ils nous ont transmis pour cet été (CF document joint)

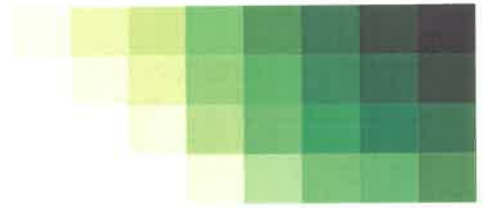
**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, l'attribution de la DSP de la plage de Saint Jean de Chevelu, ainsi que les tarifs de droit d'entrée pour le public pour l'année 2024.

#### ❖ Questions diverses

M. Le Président rappelle la tenue la semaine prochaine d'une conférence des maires mercredi 19 juin à 20h00. A cette occasion, l'assemblée recevra une partie du conseil de la mairie de Chanaz suite à leur prise de délibération. L'objectif de cette rencontre est d'échanger avec les élus sur leur projet, et de poser les questions afférentes aux différentes implications que cela pourrait entraîner pour les deux collectivités.



Communauté de communes  
**de Yenne**



M. PADERNOZ René émet le souhait que cette rencontre puisse également avoir lieu lors d'un conseil communautaire.

Un deuxième point abordé concernera la taxe GEMAPI, avec l'intervention de M. GUIGOUAIN, et de membres du SHR.

Enfin, M. le Président donne la parole à M. MOIROUD François, qui nous relate l'incendie accidentel et ses conséquences survenu à l'EPHAD de Yenne le mardi 4 juin 2024. M. MOIROUD salue le sang froid du personnel, ainsi que le travail remarquable de la direction du CHMS de Savoie qui a permis le transfert rapide des 22 résidents nécessitant d'être relogés. Le bâtiment a été impacté en partie, mais le système de sécurité a bien fonctionné, une partie de la toiture sera à refaire.

Séance levée à 22H00

Fait à Yenne, le 10 juin 2024

Le Président,  
G. DUMOLLARD

